Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 6: Rapports statutaires : comptes et budget

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment, ce dossier n'évolue pas. Il est impossible de céder ce chemin aux personnes privées ou aux collectivités publiques concernées.

- Martinet de Corcelles: ce fonds n'a pas été sollicité particulièrement en 1986. Toutefois, dans le courant 1987, la création de la fondation susceptible de reprendre le Martinet semble possible.
- formation professionnelle: le concours des apprentis ayant pu être financé en 1986 grâce à l'appui de la Loterie romande, le fonds n'a pas dû être sollicité.

Budget 1988

- fonds général: comme indiqué ci-dessus, la direction propose à l'assemblée générale de dissoudre ce fonds pour le verser à la fortune de l'association.
- immeuble: la direction a demandé auprès d'une société spécialisée une étude thermique de l'immeuble. Il serait souhaitable en effet de savoir dans quelles conditions, et cas échéant au prix de quels travaux complémentaires il serait

possible d'améliorer le rendement calorimétrique de l'immeuble. Pour le reste, aucun travail spécial n'est prévu.

- chemin d'Outremont: en 1988, un effort tout spécial sera consacré à ce problème, en vue de pouvoir enfin remettre le chemin et le fonds à des intéressés.
- Martinet de Corcelles: au cas où la fondation pour le Martinet pourrait être créée, la direction propose à l'assemblée générale d'affecter les quelque 10 000.– du fonds à l'entreprise en cours de rénovation des citernes du Raimeux. Ce fonds conserverait ainsi une affectation liée à la protection du patrimoine régional.
- formation professionnelle: en 1988, nous espérons pouvoir autofinancer l'édition du concours pour les apprentis. A noter cependant qu'il ne sera plus possible de compter sur l'appui de la Loterie romande. D'autres mécènes devront donc être trouvés.

P.-A. G.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim : Philippe Degoumois, avocat et notaire, 2740 Moutier Secrétaire général et rédacteur responsable : Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, @ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1